

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 72 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 21 Absent(s) : 16</i>
----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 24 septembre 2019

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 30 septembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2019-09-30-CC-10 :

Signature d'une déclaration d'engagement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU le Contrat de Ville 2015 – 2020 signé le 3 juillet 2015 qui fixe, dans son pilier 2 "cadre de vie et renouvellement urbain", le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain,
VU les avis de l'ANRU suite aux Comités d'Engagement du 18 décembre 2018 et 26 juin 2019,
CONSIDERANT que les projets urbains ont été présentés à l'ANRU et a validé une liste d'opérations pour un soutien financier,
CONSIDERANT le protocole de préfiguration signé le 13 mars 2017,
CONSIDERANT que cette déclaration d'engagement sera signée en amont de la Convention de Renouvellement Urbain,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer la déclaration d'engagement jointe en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 1^{er} octobre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain
des quartiers d'intérêt national et
régional de Metz Métropole

Signature le

Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national et régional de Metz Métropole

Entre :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), représentée par son Directeur Général, Nicolas GRIVEL / son Délégué Territorial, Didier MARTIN,

Et Metz Métropole, porteur de projet, représentée par son Président, Jean-Luc BOHL.

En présence de :

La Ville de Metz, représentée par son Maire, Dominique GROS,

La Ville de Woippy, représentée par son Maire, Cédric GOUTH,

Action Logement Services, représenté par la Directrice Régionale, Madame Caroline MACE,

Et La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts, représentée par son Directeur régional, Patrick FRANCOIS,

L'Office Public de l'Habitat de la Métropole, Metz Habitat Territoire, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christian LACOUR,

LogiEst, représenté par son Directeur Général, Jean-Pierre RAYNAUD,

ADOMA, représenté par son Directeur d'Etablissement Est, Grégory BISIAUX.

A l'échelle de Metz Métropole, les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sont :

- **Borny, Metz (QPV n° 057020), projet d'intérêt national,**
- **Bellecroix, Metz (QPV n°057018), projet d'intérêt régional,**
- **Patrotte Metz-Nord, Metz (QPV n°057022), projet d'intérêt régional,**
- **Saint-Eloy Boileau Pré-Génie, Woippy/Metz (QPV n°057023), projet d'intérêt régional.**

Les projets de renouvellement urbain de Metz Métropole ont été examinés :

- Pour l'ensemble des quartiers, le 12 décembre 2018 par les membres du Comité d'engagement intermédiaire de l'ANRU sur la base du dossier transmis par les porteurs de projet le 16 novembre 2018 et de la présentation faite en séance,
- Pour les deux quartiers d'intérêt régional de Bellecroix et Patrotte Metz-Nord, le 3 avril 2019 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base des éléments transmis par la délégation territoriale de l'ANRU de la Moselle,
- Pour le quartier d'intérêt national, le 26 juin 2019 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU sur la base du dossier transmis par les porteurs de projet le 17 mai 2019 et de la présentation faite en séance.

Ils s'appuient sur des objectifs urbains définis au regard de la spécificité de chaque quartier. L'excellence scolaire est un objectif transversal aux quartiers messins. La métamorphose de Borny se poursuit avec la finalisation du 1^{er} programme et la création d'équipements tels qu'un centre d'affaires de quartier et d'un centre social. Le quartier de Bellecroix est désenclavé afin de faire profiter au plus grand nombre d'un cadre de vie verdoyant, tant pour venir s'y promener que pour y habiter. Le quartier de Patrotte Metz Nord poursuit sa transformation avec la démolition sur le secteur Chemin de la Moselle. Enfin, une démarche d'écoquartier est impulsée sur Saint Eloy Boileau Pré Génie.

Le programme urbain vise la démolition de 533 logements locatifs sociaux reconstitués à hauteur de 80% dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la requalification de plus de 1309 logements locatifs sociaux, l'aide à la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à plus de 965 logements dans le temps du NPNRU (dont 160 logements soutenus financièrement par l'ANRU), des opérations d'aménagement d'ensemble sur le quartier d'intérêt national et le quartier d'intérêt régional de Bellecroix, la restructuration et la création d'équipements scolaires et culturels ainsi qu'au développement d'opérations immobilières économiques, et la conduite de projet.

La convention pluriannuelle sera préparée en intégrant les remarques formulées dans les avis des Comités d'engagement cités précédemment.

Sur ces bases, les concours financiers maximum mobilisables de l'ANRU sont les suivants :

- **Borny**

Le montant total maximum de concours financier de l'ANRU est de 37,7 M€, dont 25,6 M€ de subventions et de 12,1 M€ en prêts.

- **Bellecroix**

Le montant total maximum de concours financier de l'ANRU est de 11,6 M€, dont 8,8 M€ de subventions et de 2,8 M€ en prêts.

- **Patrotte Metz Nord**

Le montant total maximum de concours financier de l'ANRU est de 10,6 M€, dont 7,1 M€ de subventions et de 3,5 M€ en prêts.

- **Saint-Eloy Boileau Pré-Génie**

Le montant maximum de concours financier de l'ANRU est de 2,9 M€. Les discussions se poursuivent pour identifier et accompagner au mieux les opérations leviers qui permettront de transformer le quartier.

Ces montants constituent des montants plafonds et seront ajustés en fonction des derniers échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'ANRU.

Ces projets sont financés en partenariat notamment avec les Organismes de Logement Social ainsi que l'ensemble des partenaires de l'ANRU, Action Logement, la Caisse des dépôts, l'ANAH et le Conseil Régional du Grand-Est.

Les signataires s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du Comité d'engagement, après la validation en cours de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Fait à _____, le _____



Le Président



Le Directeur Général



Le Préfet de la Moselle

En présence de :



Le Maire



La Directrice Régionale



Le Directeur Général



Le Directeur Général



Le Directeur Général



Le Directeur d'Établissement Est

Résumé de l'acte

057-200039865-20190930-09-2019-DC10-DE

Numéro de l'acte : 09-2019-DC10
Date de décision : lundi 30 septembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Signature d'une déclaration d'engagement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/10/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190930-09-2019-DC10-DE
Document principal : 99_DE-CPT10.pdf

Pièces jointes :

99_DE-CPT10 Annexe NPNRU.pdf

Historique :

02/10/19 09:22	En cours de création	
02/10/19 09:22	En préparation	Catherine DELLES
07/10/19 09:23	Reçu	Catherine DELLES
07/10/19 09:24	En cours de transmission	
07/10/19 09:24	Transmis en Préfecture	
07/10/19 09:26	Accusé de réception reçu	